



SNCD - INFO



BULLETIN D'INFORMATION DES ADHERENTS

N° 2018 / 17 BIS – 2 OCTOBRE 2018

CAPC		
SOMMAIRE	Compte rendu de la CAPC n°2-3 du 25 septembre 2018 - Mouvements des IP 1 et 2 et promotions aux grades d'IP1 et au statut de CSC	6 PAGES

Cette CAPC s'est tenue sous la présidence de Mme Fabienne DEBAUX, sous-directrice, assistée de M. Pascal DECANTER, chef du bureau A2 et de leurs collaborateurs.

Les représentants de l'USD-FO présents pour les IP2, IP1 et IR1 étaient :
Pour le grade d'IP2 : Fabrice AUGNET, élu titulaire, Jean-François DEPIN et Philippe THION, experts.

pour le grade d'IP1 : Catherine MENGELLE et Philippe BOMPARD, élus titulaires, Jacques DEFFIEUX, élu suppléant.

pour le grade d'IR1 : François ALBINI et Jean-Philippe SANCEY, élus titulaires IR1 (IR1) et Catherine BONIGEN, élue suppléante.

A noter que, compte tenu du rôle reconnu de l'USD-FO et de sa branche CADRES, le SNCD-FO, dans la négociation des différentes avancées statutaires pour la catégorie A, l'USD-FO est la seule organisation syndicale présente pour l'ensemble des grades concernés par cette CAPC (DPSD, DSD1, DSD2, IP2, IP1, IR1. Nous remercions les électeurs qui nous ont fait confiance pour les accompagner tout au long de leur parcours professionnel.

1- CONTEXTE

De nombreux postes vacants étaient offerts aux inspecteurs principaux.

- 32 postes d'inspecteurs principaux, dont 20 postes ouverts également aux DSD2 avec priorité pour ces collègues.
- 5 postes ont été retirés, dont 3 dans le cadre du chantier « Ambition DG », les causes de retrait peuvent être multiples, ouverture du grade en promotion à un niveau supérieur (promotion DSD2 au lieu de mouvement IP2 en fonction de la recherche de saturation des taux de promotion annuels, ouverture du poste à des candidats externes à notre administration pour des compétences supports).
- 27 postes ont finalement été mis en compétition.
 - 4 ont été attribués à des DSD2.
 - 9 IP2 étaient candidats, 4 ont été nommés.
 - 13 IP1 étaient candidats, 8 ont été nommés.
 - 7 IR1 étaient candidats, 1 a été promu.

13 collègues IP ou IR ont donc obtenu satisfaction (4 IP2, 8 IP1 et 1 IR1).

3 postes de CSC2 ouverts aux IP1.

Rappelons que ces postes ont été obtenus, à l'issue d'intenses négociations entre 2014 et 2016 menées par l'USD-FO à BERCY et à MONTREUIL.

1 poste a été retiré (à la RR de METZ) et sera reproposé au TA du 8 novembre.

Nous invitons nos collègues candidats à renouveler leur candidature à ce terme rapproché. La date de libération du poste étant le 1er janvier 2019.

2 postes ont donc été mis en compétition.

- 1 a été attribué à un CSC2 en mobilité, suite à restructuration.
- 1 a été attribué à un IP1 en promotion sur statut d'emploi.

7 candidats sur les 2 postes mis en compétition, 2 ont obtenu satisfaction.

Un certain nombre de postes susceptibles d'être vacants (PSDV) étaient proposés.

La direction générale par le mécanisme des PSDV, ou postes à « tiroirs » essaie d'anticiper des mouvements de collègues afin de réduire les temps de vacance des postes de chefs de service.

En affichage 18 postes d'IP et 1 de CSC2 étaient PSDV.

En pratique, après les mouvements de la première phase de la CAPC, seuls 10 postes étaient vacants et donc mis en compétition.

- 5 postes n'ont été demandés par aucun candidat.
- 2 mouvements d'IP2 ont été prononcés.
- 3 IR1 ont été promus.

Les élus de l'USD-FO avaient demandé un bilan au bureau A2, ce qui a été fait en séance. Nous avons rappelé à l'administration que pour de nombreux collègues ce dispositif induit l'idée que les jeux sont faits d'avance et qu'à partir du moment où un poste est publié comme susceptible d'être vacant, cela signifie que son titulaire va être muté.

Du bilan fait par le chef du bureau A2, il ressort que cette idée est largement exagérée puisque sur 44 postes ouverts dans ce dispositif depuis le début de son expérimentation, 21 ont été pourvus. Le « tiroir » fonctionne donc dans un peu moins de 50 % des cas, situation que nous avons pu constater durant cette CAPC.

Il convient donc de rester prudent, si un poste est susceptible d'être vacant, il n'est pas certains qu'il se libère lors de la CAPC, la mutation de son titulaire ne se réalisant que dans la moitié des cas.

Par contre ce dispositif permet bien de fluidifier les mobilités et de faire en sorte que certains postes considérés par l'administration comme très sensibles soient pourvus plus rapidement.

2- BILAN

Pour les 37 postes réellement mis en compétition (27 vacants + 10 PSDV),

- 4 ont été attribués à des DSD2.
- 6 IP2 ont obtenu un nouveau poste, dont 2 en régularisation dans le cadre de la réorganisation portée par le projet AMBITION DG.
- 8 IP1 ont obtenu un nouveau poste, dont 2 en régularisation dans le cadre de la réorganisation portée par le projet AMBITION DG.
- 4 IR1 ont obtenu leur promotion à IP1.
- 14 postes n'ont suscité aucune candidature.
- 1 poste n'a pas été attribué malgré des candidatures.

3- ANALYSE DE L'USD-FO

Sur la question de la faiblesse relative du nombre de candidats parfois soulevée par la direction générale.

Contrairement à certaines analyses sur la désaffection à l'égard des postes de chef de service dans le réseau, ils ont pu être généralement attribués du fait du nombre et de la qualité des candidats.

L'absence de candidats a toutefois été notable de façon ciblée à certains secteurs. N'ont rencontré aucun candidat :

- 2 postes de chef de **service informatique**,
- 2 postes dans les **départements d'outre mer (Guadeloupe, Guyane)**,
- 1 poste à **ROISSY**,
- et, ce qui devrait interpeller et inquiéter la direction générale, 8 postes proposés à **MONTREUIL**.

Sur la question de l'attribution des postes à la direction générale nous regrettons que le poste de chef du PSG n'ait pas été attribué à un excellent candidat douanier, au profit semble-t-il d'un candidat extérieur. Nous ne critiquons pas l'ouverture en soi vers l'extérieur, mais le fait d'éliminer un candidat douanier de grande valeur dans le cadre d'une injonction ministérielle d'ouvrir les postes en Douane à des non-douaniers.

Sur la question de la faiblesse du nombre de candidats pour des postes à la direction générale et ce, quel que soit le grade.

Le phénomène n'est pas nouveau même si le chantier Ambition DG le met fortement en lumière.

Vos élus de l'USD-FO ont maintes fois alerté la Direction générale en mettant l'accent sur les obstacles rencontrés par les agents en poste : rythme de travail particulièrement intense et ce dans la durée, cherté du coût de la vie et absence d'une indemnité de résidence à la hauteur des enjeux, etc.

Il nous apparaît nécessaire d'apporter des correctifs rapidement en liaison avec les représentants du personnel au premier rang desquels ceux de l'USD-FO.

Sur la question de la durée minimale de tenue d'un poste de chef de service.

On aura noté durant cette CAPC une certaine souplesse de l'administration sur la durée réalisée sur poste avant de pouvoir changer de poste. On aura noté une certaine gêne de l'administration sur le sujet, puisqu'elle reste officiellement à la présence pendant deux ans sur un poste, tout en s'autorisant de la souplesse dans l'intérêt du service.

Les élus de l'USD-FO estiment raisonnable l'obligation de respecter un délai de deux ans environ sur un poste. Raisonnable pour le titulaire du poste en premier lieu car il peut s'y investir et en retirer une expérience professionnelle suffisante.

Pour autant nous donnons acte à l'administration de rester à l'écoute des collègues et leur permettre de déroger à cette règle, lorsque leur vie privée le nécessite ou lorsqu'ils peuvent mieux servir l'administration sur un poste qui leur convient encore mieux.

VOTEZ EN FIN D'ANNEE POUR L'USD-FO,

**LA SEULE ORGANISATION SYNDICALE DOUANIÈRE REPRÉSENTATIVE À
AVOIR FAIT LA PREUVE DANS LA DURÉE DE SA CAPACITÉ À PRENDRE EN
COMPTE LES PROBLÉMATIQUES SPÉCIFIQUES DES DOUANIERS DE
CATÉGORIE A.**

NOS CONCURRENTS VOUS FERONT DES PROMESSES,

L'USD-FO A UN BILAN.

RÉFORME STATUTAIRE DE 2007 : CRÉATION DES GRADES DE **DSD1,
DSD2, D'IR1, D'IR2 ET D'IR3 ;**

**RÉFORME STATUTAIRE DE 2012 : CRÉATION DU STATUT D'EMPLOI
D'ADMINISTRATEUR DES DOUANES, DU GRADE DE **DPSD** ;**

**ACCORDS DE MONTREUIL 1 EN 2008 : REVALORISATIONS
INDEMNITAIRES ;**

2017 : OUVERTURE ÉLARGIE DE L'ACCÈS AU GRADE DE **DPSD EN
2017.**

COTISATIONS 2018

Je sais que vous êtes attachés à un bon fonctionnement du SNCD-FO, seule organisation représentative à défendre spécifiquement les intérêts des agents de catégorie A de la DGDDI. Notre bon fonctionnement repose sur le versement par les adhérents le plus tôt possible dans l'année des cotisations 2018.

Salvatore LUNESU, président du SNCD-FO

Le chèque est à libeller à l'ordre du : SNCD FO

Je rappelle que les adhérents bénéficient d'un crédit d'impôt égal aux 2/3 de la cotisation versée.

EXEMPLE : UNE COTISATION DE 183 € REVIENT APRES CREDIT D'IMPOT A 61 €

		Après crédit d'impôt			
- Inspecteurs-élèves	Gratuit		- DSD 2 des 1er et 2e échelons	195 €	65 €
- Inspecteurs du 1er au 2e échelon	99 €	33 €	- IR 1 du 1er au 3e échelon - IP 1 du 1er au 3e échelon - DSD 2 des 3e et 4e échelons	204 €	68 €
- Inspecteurs des 3e et 4e échelons	108 €	36 €	- DSD 2 des 5e et 6e échelons - CSC 2F - CSC 1F	213 €	71 €
- Inspecteurs des 5e et 6e échelons	123 €	41 €	- DSD 1 tous échelons - CSC2 - CSC1	225 €	75 €
- Inspecteurs des 7e et 8e échelons	147 €	49 €	- DPSD - Administrateur des douanes - Administrateur civil	231 €	77 €
- Inspecteurs du 9e au 11e échelon - IP2 des 1er et 2e échelons	168 €	56 €	- Administrateur supérieur des douanes - Administrateur civil HC	243 €	81 €
- IR3 du 1er au 3e échelon - IP2 des 3e et 4e échelons	183 €	61 €	- Administrateur général des douanes	249 €	83 €
- IR2 du 1er au 3e échelon - IP2 du 5e au 7e échelon	195 €	65 €	- Retraité	63 €	21 €

✂-----

BULLETIN D'ADHÉSION

Rayer la ou les mentions inutiles :

« nouvel adhérent », « renouvellement d'adhésion », « changement de situation »

Tableau à servir impérativement en cas de :

Première adhésion ou de changement de situation administrative ou familiale.

A RETOURNER AU : SNCD-FO (chèque libellé à l'ordre du SNCD-FO)

46, rue des Petites Écuries – 75010 PARIS

NOM

Prénom

Date et lieu de naissance

Grade, échelon et fonctions

Adresse administrative :

Téléphone :

mél :

Coordonnées personnelles (facultatif) :

Je souhaite adhérer au prélèvement mensuel (sur 12 mois) : trimestriel annuel : DEMANDER LE FORMULAIRE